

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 10602
Numéro SIREN : 833 484 520
Nom ou dénomination : 2 FRESH STUDIO

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2019 sous le numéro de dépôt 3686

COMPTES ANNUELS

en euros

2 FRESH STUDIO

Exercice du 09/11/2017 au 30/09/2018

Bilan au 30/09/2018

20 RUE PAUL VALERY 93420 VILLEPINTE

SIRET : 833 484 520 00014

NAF : 62.01Z

EKO

AP

SOMMAIRE

BILAN

Bilan

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat



2 FRESH STUDIO
BILAN AU 30/09/2018

ACTIF	30/09/2018			Net
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	
Actif immobilisé (a) :				
Immobilisations incorporelles:				
- fonds commercial (b)				
- autres				
Immobilisations corporelles	15 134	2 389	12 744	
Immobilisations financières (1)				
Total I	15 134	2 389	12 744	0
Actif circulant :				
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)				
Marchandises (a)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2):				
- clients et comptes rattachés (a)	3 876		3 876	
- autres (3)				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	73 080		73 080	
Caisse				
Total II	76 956	0	76 956	0
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)				
TOTAL GENERAL (I + II +III)	92 090	2 389	89 700	0
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés			2 585	
PASSIF			30/09/2018	
Capitaux propres (c) :				
Capital			5 000	
Ecart de réévaluation (c)				
Réserves:				
- réserve légale				
- réserves réglementées				
- autres (4)				
Report à nouveau (d)				
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)			49 685	
Provisions réglementées				
Total I			54 685	0
Provisions pour risques et charges (II)				
Dettes (5) :				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			500	
Autres (3)			34 515	
Total III			35 015	0
Produits constatés d'avance (2) (IV)				
TOTAL GENERAL (I + II +III + IV)			89 700	0
(4) Dont réserves statutaires				
(5) Dont à plus de 5 ans				
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans				
Dont à moins d'un an				

2 FRESH STUDIO
COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2018

	30/09/2018	
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [bien et services] (a)	115 449	
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	6	
Total I	115 455	0
dont à l'exportation	0	0
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks [marchandises] (d)		
Achats d'approvisionnements (c)	11 615	
Variation de stocks d'approvisionnements (d)		
Autres charges externes*	37 354	
Impôts, taxes et versements assimilés	5	
Rémunération du personnel	861	
Charges sociales	351	
Dotations aux amortissements	2 389	
Dotations aux provisions		
Autres charges	1	
Total II	52 577	0
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	62 878	0
Produits financiers (1) (III)		
Charges financières (IV)		
Produits exceptionnels (1) (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)	13 193	
BENEFICE ou PERTE (I-II+III-IV+V-VI-VII) (2)	49 685	0
Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier;		
- redevances de crédit-bail immobilier.		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V-VI) ou (VI-V)		

- (a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.
 (b) Stock final moins stock initial.
 (c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.
 (d) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

25/02/2019.

[Signature]

Anthony PRO

AP

Page 3 sur 3

2 FRESH STUDIO
SASU au capital de 5.000 euros
20 Rue Paul Valéry 93420 VILLEPINTE
RCS 833 484 520 Bobigny

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 FEVRIER 2019

Le 19 Février 2019, au siège social, **Monsieur Anthony PHO** né le 3 octobre 1987 à Meudon (92) FRANCE, demeurant au 20, Rue Paul Valéry, 93420 VILLEPINTE, propriétaire de la totalité de 500 actions de 10 euros composant le capital social de la Société **2 FRESH STUDIO**, actionnaire unique de ladite société.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de président de la Société, **Monsieur Anthony PHO** actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2018;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 49.685 euros.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.685 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	49.685 euros
- Réserve légale	500 euros
- Dividendes	42.858 euros
- Report à nouveau	6.327 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Le Compte courant associé de **Monsieur Anthony PHO** fait apparaître un solde créditeur au 30 Septembre 2018 pour montant de 2.585 euros.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique ratifie le fait que :

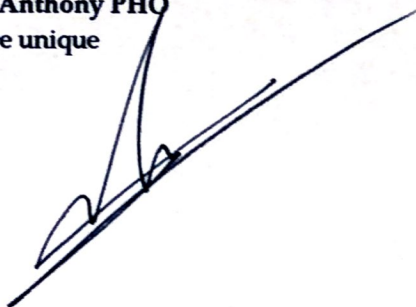
- le président n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de président au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.
- la société a pris en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives du président.
- le président a prétendu, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Fait à VILLEPINTE,
Le 19 Février 2019

Monsieur Anthony PHO
Actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony PHO', written over a horizontal line.

2 FRESH STUDIO
SASU au capital de 5.000 euros
20 Rue Paul Valéry 93420 VILLEPINTE
RCS 833 484 520 Bobigny

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 19 FEVRIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 :

L'actionnaire unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.685 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	49.685 euros
- Réserve légale	500 euros
- Dividendes	42.858 euros
- Report à nouveau	6.327 euros

Fait à VILLEPINTE,
Le 19 Février 2019

Monsieur Anthony PHO
Président

